

Votations

Cette année, la profession sera fortement sollicitée. Actuellement, 3 initiatives ont été adoptées sans contre-projet du conseil fédéral. Il s'agit de la souveraineté alimentaire, les vaches à cornes et des denrées alimentaires saines et durables. Le calendrier de ces objets n'est pas encore établi, cependant ils devraient être soumis au peuple en fin d'année 2018 ou en début d'année 2019.

À cela s'ajoute les prochains traitements de 3 autres initiatives de l'eau potable et propre, stop à l'îlot de cherté et stop au mitage qui devront être étudiées par le parlement au plus tard d'ici l'été 2019.

Face à cet ensemble de remise en question du fonctionnement de notre agriculture, ceci dans un contexte de mise en œuvre d'une nouvelle politique agricole, il faudra transmettre un message clair, simple et uni du monde agricole. Le développement d'argumentaires pour chacun d'entre nous est plus que nécessaire et il faudra témoigner d'une solidarité à toute épreuve afin que la sécurité alimentaire s'établissent en collaboration avec l'agriculture et non en opposition.

Agir en sentinelle pour la prévention au suicide

La CNAV en collaboration avec le Sagr, le SCAV et les milieux de la santé ont mis sur pied une formation de sentinelle pour la prévention au suicide. Sur la base de plusieurs études et expériences, la profession est en plus grande détresse que d'autres professions, notamment par la charge de travail, l'isolement, les conflits familiaux, le manque de temps libre, la pression économique, etc.

Ainsi nous offrons une demi-journée de formation pour les personnes désireuses de comprendre les facteurs et de trouver parfois des réponses pour adopter le bon comportement.

Les deux prochaines sessions sont le **lundi 19 mars** et le **jeudi 12 avril** de 13h00 à 17h00. Les inscriptions se font par l'intermédiaire du service de santé publique Mme Joanne Schweizer Rodrigues au ☎ 032.889.52.35 ou par courriel 💻 joanne.schweizerrodrigues@ne.ch.



Convocation des membres à l'assemblée générale de l'ANAPI

L'assemblée générale de l'ANAPI aura lieu le **jeudi 29 mars 2018** à la salle Fleurisia, à Fleurier, de **9h00 à 10h00** (accueil café-croissant dès 8h30).

Ensuite aura lieu l'AG de la CNAV et la matinée se terminera avec un repas (voir inscription page suivante).

Ordre du jour :

1. Salutations et nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2017 (voir www.cnav.ch / Partenaires / ANAPI / documentation)
3. Rapport du président
4. Rapport du gérant
5. Finances :
 - 5.1 Présentation des comptes 2017
 - 5.2 Rapport des vérificateurs
 - 5.3 Acceptation des comptes 2017
 - 5.4 Présentation et vote du budget 2018
6. Élections et nominations :
 - 6.1 Élection d'un représentant des contrôleurs au comité
 - 6.2 Élection d'un représentant des préposés au comité
 - 6.3 Renouvellement du comité
 - 6.4 Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
7. Divers

Nous vous prions de nous faire parvenir toute proposition à l'intention de l'assemblée au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 70.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ANAPI – Gilles Aeschlimann

Invitation à l'assemblée générale de la CNAV

L'assemblée générale de la CNAV aura lieu le **jeudi 29 mars 2018 à 10h15** (accueil 10h00) à la salle Fleurisia, à Fleurier. Cette invitation tient lieu de convocation aux membres.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2017 (voir www.cnav.ch / CNAV / document / procès-verbaux)
3. Rapports :
 - 3.1 de la présidence
 - 3.2 de la direction
4. Rapports financiers :
 - 4.1 comptes 2017
 - 4.2 des vérificateurs de comptes
 - 4.3 budget 2018
5. Elections complémentaires :
 - 5.1 au comité et au comité directeur
 - 5.2 d'un vérificateur-suppléant
6. Durabilité en production agricole par M. Jan Grenz de l'HAFL
7. Message du Conseiller d'Etat, M. Laurent Favre
8. Divers

Selon l'art. 16 des statuts, nous vous rappelons que toute proposition à l'intention de l'assemblée doit parvenir au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 30.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

CNAV – Yann Huguelit

Bulletin d'inscription pour le repas (offert), à retourner par fax 032 889 36 39, cnav@ne.ch ou à l'adresse suivante : Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier **jusqu'au jeudi 22 mars**. Inscriptions téléphoniques possibles.

Nom, prénom, localité :

L'assemblée générale de la Société coopérative de la Halle des Ponts-de-Martel aura lieu le **jeudi 22 mars 2018 à 20h00** à l'Anim'Halle des Ponts-de-Martel. Toutes personnes ou sociétés possédant une part-social sont conviés.

Ordre du jour :

1. PV de l'assemblée générale du 23 mars 2017 (voir www.cnav.ch / Partenaires / Anim'Halle)
2. Rapport du président
3. Rapport financier :
 - a. *Comptes 2017*
 - b. *Rapport des vérificateurs de comptes*
 - c. *Budget 2018*
 - d. *Adoption des comptes / budget et décharge au comité*
 - e. *Nomination d'un vérificateur suppléant*
4. Démissions et élections statutaires
 - a. *Démission et élection des membres du comité*
 - b. *Élection du président*
5. Divers

Une collation sera servie à l'issue de l'assemblée.



Groupe thématique : semer des céréales en altitude

La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture a le plaisir de vous inviter à une visite de culture pour lancer un nouveau projet : "céréales à la montagne" :

Le mercredi 11 avril 2018 à 13h30

Ce rendez-vous aura lieu sur une parcelle de M. Christophe Ummel, Le Valanvron 42, 2300 La Chaux-de-Fonds (triticale, blé et orge d'automne).

Les objectifs de cette journée sont :

- S'informer autour du thème "cultiver des céréales à la montagne"
- Discuter des possibilités de mise en place de culture en montagne sans glyphosate
- Favoriser l'échange entre agriculteurs et agricultrices

L'objectif de ce groupe thématique est de créer une nouvelle offre de vulgarisation pour les personnes intéressées à cultiver des céréales en altitude.

Merci de vous inscrire auprès de la CNAV au ☎ 032 889 36 40 ou 💻 cnav@ne.ch

CNAV - Marc KURY

Elle aura lieu le **mercredi 21 mars 2018**. Les membres recevront la convocation et un bulletin d'inscription. Venez nombreux !

Comment réagir en cas de sinistre

Agrisano s'efforce autant que possible de traiter correctement les sinistres et le remboursement des prestations d'une manière efficace et économique. Votre aide nous est précieuse si vous observez les points suivants :

Factures : Vous devez régler vous-même les factures qui vous sont adressées personnellement. Ensuite, veuillez envoyer les justificatifs de remboursement détaillés et originaux à Cernier ou directement à Brugg.

Ordonnance médicale : Si vous achetez des médicaments à la pharmacie, il est important de montrer votre carte d'assuré. Il n'y a pas de carte d'assuré pour les assurances complémentaires de Agrisano. Si vous préférez payer vos médicaments en espèces, envoyez-nous la quittance de la pharmacie accompagnée de l'ordonnance médicale. Il en va de même pour toutes les autres mesures médicales prescrites sur ordonnance telle que la physiothérapie, les soins à domicile, les moyens et appareils.

Déclaration d'accident : Lors d'un accident, il est important de savoir quelle assurance est responsable des remboursements de frais. Pour ceci, une déclaration d'accident remplie et détaillée est indispensable. Annoncez l'accident à votre agence régionale ou au siège principal à Brugg, afin qu'un formulaire de déclaration d'accident puisse vous être envoyé, vous pouvez également le télécharger sur le site www.agrisano.ch.

Cure : Demandez une garantie de prise en charge avant de commencer une cure ordonnée par votre médecin. C'est seulement de cette manière, que vous pouvez savoir quelle partie des frais sera prise en charge par la caisse-maladie.

Médecin alternative : Veuillez nous contacter pour des questions de prise en charge des frais de médecine complémentaire. Nous vous indiquerons volontiers quelles prestations complémentaires sont remboursées, dans quelles conditions et dans quelle catégorie d'assurance.

Incapacité de travail : Les personnes assurées pour des indemnités journalières doivent immédiatement annoncer une incapacité de travail. Un retard peut diminuer les droits aux prestations. Demandez-nous tout de suite un formulaire d'annonce d'indemnités journalières.

Mmes Laetitia Balossi et Christelle Oppliger, ☎ 032 889 36 50

Assemblée générale

L'assemblée générale de LANDI Région Neuchâtel SA aura lieu le **jeudi 12 avril 2018** à 10h00 à Cressier (salle Valier).



Brunch du 1^{er} août, il est temps de vous inscrire

Peu importe qu'il s'agisse d'un mini, moyen ou maxi Brunch, l'essentiel c'est qu'assez d'exploitations participent pour que le plus grand nombre de visiteurs puisse découvrir la campagne ! Les prestataires sont libres d'organiser le Brunch qui leur convient. Il s'agit aussi d'une belle opportunité pour faire découvrir les produits et les offres d'agritourisme de la ferme et bien sûr l'agriculture suisse en général.

Le Brunch est l'occasion d'accueillir tout un chacun sur votre exploitation et l'engagement en vaut la peine ! C'est une plateforme idéale pour présenter vos produits et leur qualité, faire découvrir vos activités et élargir le cercle de vos contacts. Peut-être même que les convives de votre Brunch seront ravis de déguster vos produits tout au long de l'année. Le Brunch du 1er août jouit depuis plus de 25 ans d'une grande popularité. L'engouement reste intact et à beaucoup d'endroit l'offre ne suffit pas à combler la demande. Afin que le Brunch reste une réussite, nous avons besoin de l'engagement de toutes les familles déjà actives pour le Brunch, mais bien sûr également de nouvelles familles, pour ouvrir les portes de leur exploitation et accueillir de nombreux visiteurs en ce jour de fête nationale. L'Union suisse des paysans et les responsables du Brunch dans les cantons vous soutiennent lors des préparatifs et mettent à disposition de la documentation et du matériel, avec la participation de sponsors. Toutes ces prestations sont gratuites pour les exploitations-hôtes.

Organisez votre Brunch du 1er août et tissez ensemble des liens entre la ville et la campagne !

Le délai d'inscription est fixé au **27 avril 2018** par le biais du site internet 
<https://www.brunch.ch/fr/prestataires/inscription/>

Renseignements auprès de Mme Justine Debély au 032 889 36 30 ou par e-mail justine.debely@ne.ch



ACORDA - Téléchargement des données SIG de votre exploitation

Le téléchargement des données SIG (polygones des parcelles) de votre exploitation est désormais disponible depuis la plateforme ACORDA.

Sous l'onglet Consultation > Géo données > Générer pdf/shape à Lancer la génération du fichier shape

Un guide est également disponible sur le site internet du SAGR

Service de l'agriculture

Rappel concernant les pourcentages et la répartition des aliments

Plaine : Minimum **75%** de la ration composé d'herbages, maximum **25%** d'autres fourrages dont maximum **10%** de concentrés.

Montagne : Minimum **85%** de la ration composé d'herbages, **15%** d'autres fourrages dont maximum **10%** de concentrés.

Depuis cette année, les sous-produits de meunerie, soit :

- Pulpes de betteraves sucrières séchées
- Drêches de brasserie séchées
- Sous-produits de la mouture et du décorticage : Son de blé, farine de déchets d'avoine, enveloppes de grains d'épeautre et d'avoine, balles d'épeautre, issues de céréales, ainsi que les mélanges de ces sous-produits

Peuvent compter jusqu'à **5%** (plaine et montagne) de la ration, répartis entre les autres fourrages et les concentrés.

La luzerne déshydratée (Rumiluz, Rumiplus*) est considérée comme un fourrage de base et ne bénéficie d'aucune limitation dans la ration. En revanche, certains types de luzerne déshydratée peuvent contenir un ajout de concentrés. Renseignez-vous sur la composition de votre luzerne.

*les cubes qu'elle contient sont constitués de la partie fine des plantes (feuilles et fragments).

CCRC – informations 2018

La Coopérative de Construction Rurale Cernier permet à ses membres de commander du matériel de construction à un prix préférentiel auprès de 60 entreprises de la région et dispose de deux dépôts de location de matériel de chantier (Valangin et Brot Plamboz).

L'assemblée générale se tiendra le **jeudi 15 mars** aux Ponts-de-Martel et la sortie annuelle est planifiée en date du **jeudi 22 mars 2018** : course en car avec la visite de l'entreprise Bächtold Landtechnik à Menznau le matin et visite de l'exploitation Agrovision Burgrain l'après-midi:

Exploitation mixte de 70 ha avec un magnifique bâtiment vaches laitières sur laquelle tous les produits sont mis en valeur directement (boulangerie, boucherie, fromagerie, magasin à la ferme + restaurant).

Les membres ont été convoqués de manière individuelle.

Dans la mesure où il reste des places dans le car, la course est également ouverte aux non-membres de la CCRC.

Pour de plus amples informations et votre inscription à la course, le secrétariat de la CCRC se tiens volontiers à votre disposition : 032 889 36 40

Pour la CCRC – le secrétaire, Aloïs Cachelin

JAB

CH-2053 Cernier

Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année



Neuchâtel, invité d'honneur à Divinum

Le rendez-vous des amateurs de vins aura lieu du **11 au 16 avril** prochain à Morges. Cette année, Neuchâtel Vins et Terroir est l'hôte d'honneur de cette manifestation et sera représenté par 6 encaveurs ainsi qu'un producteur-représentant du terroir.

Divinum prendra ses quartiers au Parc des Sports à Morges du 11 au 16 avril 2018. Notre canton, qui est l'invité d'honneur, sera représenté pour les produits locaux par le magasin chaux-de-fonnier "Au gré des Saveurs". Ce dernier mettra en valeur plusieurs produits de notre région ainsi que du miel de la production de M. Bachmann. Le vignoble sera lui représenté par six encaveurs. En effet, les Caves de la Béroche à Saint-Aubin, le Domaine Grisoni à Cressier, Lavanchy Vins à Neuchâtel, Le Domaine des Landions à Cortaillod, la Maison Carrée à Auvernier et le Domaine Angelrath au Landeron seront présents sur notre stand. Etant donné que nous serons à l'honneur, ce dernier se trouvera en face de l'entrée. Les visiteurs seront également accueillis avec diverses informations concernant la vie touristique, gastronomique et viticole du canton de Neuchâtel.

Pour tout renseignement :  <http://salon-divinum.ch/>.

NVT – Neuchâtel Vins et Terroir

110^{ème} anniversaire du Syndicat d'élevage bovin du Val-de-Ruz

Le **21 avril 2018** aura lieu à Evologia, Cernier, le 110^{ème} anniversaire du Syndicat d'élevage bovin du Val-de-Ruz.

Classement au ring dès 09h00, présentation des jeunes éleveurs, cantine et restauration chaude à midi.

Venez nombreuses et nombreux !